



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-14) CESSION DE L'IMMEUBLE SIS 39, RUE FONTENAY

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6368H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007 modifié par délibérations du Conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du conseil de territoire Paris Est Marne et Bois des 29 mars 2016 et 30 janvier 2017 ;

Vu la décision en date du 6 mars 2019 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, l'immeuble sis 39, rue de Fontenay au prix de 2 300 000 €, sous réserve de la levée de la condition suspensive essentielle et déterminante de la libération effective des lieux par le preneur à bail au plus tard le 15 décembre 2019 ;

Vu le jugement rendu le 26 avril 2019 par le Tribunal de Grande Instance de Créteil prononçant la résiliation judiciaire du bail et ordonnant la libération des lieux ;

Vu l'avis du service France Domaine du Val-de-Marne évaluant le bien à 790 000€ libre d'occupation en date du 27 février 2019 ;

Considérant que l'Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) Notre-Dame de la Providence, sise 41, rue de Fontenay à Vincennes (94300), établissement assurant un service d'intérêt général, a manifesté le souhait d'acquérir cet immeuble afin de permettre la réalisation d'un projet d'extension de ses locaux répondant aux critères d'équipement d'intérêt collectif au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme comprenant notamment la création de classes supplémentaires pour faire face à des effectifs scolaires en constante augmentation, au prix de 2 300 000 € auquel s'ajoutera le remboursement des droits et frais de mutation acquittés par la commune ;

Considérant que la réalisation du programme susvisé par l'OGEC est de nature à maintenir un accueil scolaire suffisant et de qualité nécessaire à la population ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques et du Domaine du 20 juin 2019,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

DÉLIBÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6368H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019

à la majorité (5 voix contre : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, POMMIER, M. STEIN, - 1 abstention(s) : Mme COMBE,)

ARTICLE I : Approuve la cession de l'immeuble sis, 39, rue de Fontenay, cadastrée section N n°14 à Vincennes à l'OGEC Notre-Dame de la Providence au prix de 2 300 000 € augmenté d'une somme correspondant au remboursement des droits et frais d'acquisition acquittés par la commune.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé